PÊCHERIES DU GOLFE.

Il y a longtemps que l'on a dit que la mine la plus féconde à exploiter par les habitants du pays, et celle qui serait pour nous une source immense et inépuisable de richesses, sont les pêcheries du fleuve. Comme nous négligeons cette mine, les étrangers, et surtout les américains l'exploitent largement. Nous désirons attirer l'attention du gouvernement sur cette source importante de la prospérité publique au moyen des renseignemens que nous a fournis un monsieur qui s'intéresse fortement au succès des pêcheries et qui conçoit lui, qu'elle valent plus que toutes les industries que l'on pourrait créer pour les remplacer. Il faut exploiter, et il est toujours plus facile et plus avantageux d'exploiter les sources d'industrie que la nature a faites exprès pour chaque pays, et chaque position géographique. Les autres ne peuvent y être qu'accessoires et relativement peu importantes.

Quelles richesses ne peut on pas tirer du golfe ? Depuis la Pointe des Montes jusqu'aux Bancs Sablons, il y a deux cents lieues de côtes, toutes très poissonneuses. Au delà de *quinze cents* grosses goëlettes américaines viennent tous les ans, pêcher sur la partie inférieure de ces côtes. Disons que chacun de ces bâtiments jauge cent tonneaux, on aura cent cinquante mille tonneaux. On estime qu'une goëlette de 100 tonneaux emporte chaque voyage 1500 quintaux de morue ; ces 150 bâtiments emporteront donc 2,250,000 quintaux de morue. Mais le plus grand nombre fait deux voyages par été. Supposons, cependant, qu'il ne fassent qu'un seul voyage et n'emportent que 2,250,000 : cela seul, à 12 schellings et demi par quintal, (prix ordinaire sur la côte de Gaspé,) donnera le résultat presqu'incroyable de 5,625,000 piastres qui sortent du pays sans qu'il en profite d'un seul denier.

Toutes ces goëlettes américaines sont de Boston, de Providence et des autres ports qui se trouvent sur les bords du Maine, du Massachusetts, du Rhode-Island. Nous sommes plus à portée qu'eux d'exploiter les pêches et nous pouvons faire facilement deux voyages par été des extrémités du Labrador à Québec.

Cet exposé nous expliquera comment les habitants du district de Gaspé, depuis la pointe Miscou située à l'entrée de la Baie des Chaleurs, jusqu'au cap Rosier, qui ne forment pas la moitié de la population du comté de Dorchester, ont fourni pour l'exportation £85,000 de poisson dans l'année 1828. Depuis ce temps la population a augmenté, et le produit a dû augmenter dans la même proportion. Dans ces £85-000, il ne faut pas comprendre ce qui a été consommé sur les lieux, et ce que plusieurs milliers de pêcheurs du sud du fleuve ont rapporté chez eux, pour vendre ou pour leur propre nourriture. Ceci explique aussi comment les Isles de la Magdeleine, qui n'ont pas une population de 4,000 âmes exportent à elles seules depuis longtemps, pour £25,000 et £30,000 de poisson par année. Avec de telles ressources, le district de Québec peut produire à lui seul de quoi lutter avec les produits du Haut-Canada et de quoi lui offrir ainsi qu'à l'Ouest en échange de leurs propres produits.

Nous ne croyons pas que la vallée de la rivière Chambly, si fertile, ait fourni pour £40,000 de grains à l'exportation dans aucune année d'aboudance. Mais comment se fait-il donc que les habitants de Québec n'aient pas déjà essayé ce genre d'industrie qui paraît si profitable ? Il y a déjà eu des établissements canadiens sur un pied assez respectable en 1828, 29 et 30 et plus de quinze goëlettes canadiennes avec des équipages de Québec, de Berthier, de St. Thomas, de l'Islet et du cap Saint-Ignace, allaient pêcher sur la côte du Nord, mais ils étaient en petit en nombre comparés au milliers de pêcheurs américains. Ces derniers étant les plus nombreux et conséquémment les plus forts s'emparaient des meilleurs hâvres et des meilleurs places de pêche ; ils s'emparaient même de tous les ouvrages que les Canadiens y fesaient, même de leurs hangards et de leurs grèves. Des rixes eurent lieu dans lesquels les Canadiens furent maltraités ; et tous les établissements ont été abandonnés par degrés. Le dernier armateur qui ait suivi ce genre d'industrie est le capitaine Antoine Talbot, et qui l'a abandonné l'année dernière après avoir perdu son année entière ainsi que son équipage. En arrivant à son poste, il le trouva occupé par des étrangers. Pour avoir justice, il eut recours aux autorités de Terre-Neuve, comme étant les plus près. Après trois mois d'attente et de délai, il revint à Québec sans avoir rien obtenu et après avoir perdu toute la saison de de la pêche. M. Buteau, marchand de Québec, avait plusieurs bâtiments employés à la pêche du Labrador lorsque les malheurs qu'il éprouva en 1838 l'obligèrent de discontinuer.

Les Américains n'ont aucun droit de s'établir sur les côtes du Nord, comment se fait-il donc qu'on ait souffert un tel pillage ? Le traité, si nous nous le rappelons bien ne leur permet de pêcher qu'en l'absence de sujets anglais.

Si les Canadiens n'exploitent pas cette source d'industrie pour leur propre compte, ils n'ont pas cessé d'y figurer, mais malheureusement d'une manière bien peu profitable. Trois paroisses du comté de l'Islet ont fourni à elles-seules au delà de 2000 hommes, aux pêches du golfe. Ces paroisses sont l'Islet, Saint-Thomas et le cap Saint-Ignace. Nous croyons que l'on pourrait compter près de 5000 canadiens employés dans les pêches du golfe. Nous en avons encore tout prêt pour l'œuvre, le plus essentiel, ce sont les ouvriers.

Mais comment engager les capitalistes à se jeter dans cette voie nouvelle ? Le moyen nous parait facile. Assurons-les qu'ils pourront exploiter les pêches en sûreté. Armons une seule goëlette ; qu'elle croise tout l'été sur les côtes. Il n'est pas nécessaire d'en expulser les étrangers, car la mine est inépuisable ; tout ce qu'il faut c'est que les Canadiens seront certains de n'y être pas maltraités. La seule présence d'un bâtiment armé suffira pour tenir les étrangers en respect. Il faudrait toutefois que le capitaine de ce bâtiment fût autorisé à décider sommairement les difficultés qui pourraient s élever. Lors que l'on considère que sur les 200 lieues de la côte du Nord que nous venons de mentionner, il n'y a pas un seul juge de paix et qu'il y a au-dela de 10,000 personnes qui passent l'été sur cette côte, où il n'y a pas l'apparence même d'une autorité, on ne s'étonnera pas que les Canadiens qui ne sont pas un contre cinquante, aient abandonné un tel endroit. S'il y a quelque chose dont on doive s'étonner c'est qu'il n'y ait pas eu plus de violence parmi un si grand nombre d'hommes plus ou moins violents et laissés à leur propre volonté. Dès que les Canadiens seraient certains d'être protégés, ils exploiteraient ces pêches puisqu'ils peuvent le faire plus avantageusement que leurs voisins. On bâtirait à Québec, tous les ans, de 25 à 30 grandes goëlettes qui, après avoir été employées à la pêche durant l'été, iraient porter le poisson au Brésil et en Espagne, et en rapporteraient un profit incalculable.

Les deux seuls établissements de pêche qui soient sur la côte du Sud sont la maison Robin et la maison Louvrin. Presque tous les pêcheurs de ces maisons sont des Canadiens. Elles ont depuis plus de 40 ans, monopolisé le commerce des pêches de Gaspé. C'est probablement à l'amitié qui existe entre les agents de ces deux maisons et le député de Gaspé, que ce dernier a toujours fait la sourde oreille aux demandes réitérées qui lui ont été faites de vouloir bien représenter au gouvernement la valeur dix fois plus grande de la pêche de la côte du Nord.

En suggérant l'idée de faire naviguer un bâtiment armé dans le golfe, nous ne faisons que proposer ce qui a déjà été fait. Lord Sydenham avait fait armer le *King's Fisher* qui a été employé pendant six ans à la protection des pêches, et dont tous les armateurs rogrettent encore l'absence. Il ne serait pas besoin d'un aussi fort bâtiment, une simple goëlette suffirait. Les américains ruinent certainement les pêches sur les côtes. Mais outre la pêche de la côte du Nord, qui est actuellement exploitée par les américains, les pêches de Gaspé sont certainement ruinées par eux. Le dernier traité leur permet de s'approcher à trois lieues des côtes des Isles de la Magdelaine et du golfe; ils ne paraissent jamais s'occuper des trois lieues; ils pêchent partout où ils le trouvent bon. Il vaudrait bien mieux qu'ils iraient s'établir sur les côtes ; car en pêchant à bord de leurs goëlettes sur les côtes de Gaspé et des Isles de la Magdelaine, ils retiennent le poisson au large et en font périr autant qu'ils en peuvent. Chaque morue qu'ils prennent est tranchée pour être salée ; c'est-à-dire, qu'elle est ouverte et l'arrête jetée à la mer. Cette arrête sanglante es immédiatement avalée par une autre morue, qui ne peut la dégérer et qui meurt. Il n'y a pas un navigateur du golfe qui ne soit prêt à dire que pendant l'été on y voit flotter une grande quantité de morues mortes. Le monsieur qui nous fournit ces renseignements nous dit qu'il en a lui-même ouvert et qu'il y a trouvé cette arrête dans l'estomac. Les américains ont détruit le Maquereau sur les côtes de Gaspé, où on a été dix ans sans en pêcher ; il n'y a que deux ou trois ans qu'on a recommencé à en prendre. Ils ont aussi détruit entièrement la pêche de la Vache-Marine. Avant qu'ils l'eussent détruite l'on tuait 200 ou 300 de ces animaux aux Isles de la Magdelaine. Chacun d'eux rapportait de 30 à 40 gallons d'excellente huile qui se vendait à Québec de 2 à 2 schellings et demi. Maintenant il y a plus de vingt ans qu'on n'en a pas tué une seule ; on n'en aperçoit même plus dans le golfe.

Le même monsieur nous informe qu'un marchand de l'ouest des Etats-Unis achetait récemment tout ce qu'il pouvait trouver à Québec de poisson de tout genre pour le transporter au milieu de ces vastes prairies, par la voie du Saint-Laurent. N'est-ce pas un indice que si nous pouvions réveiller cette puissante et féconde industrie de la pêche, nous établirions naturellement avec l'Ouest un commerce d'échange qui doublerait notre prospérité et qui changerait notre position de passage en un véritable marché pour l'exportation. De cette manière aussi le transport des grains et de la farine coûterait de beaucoup moins cher, puisque les bâtiments qui les transporteraient seraient certains de trouver du fret à Québec pour remonter. C'est alors que la compétition avec la voie de l'Erié et du Mississipi, pendant les six mois d'été ne serait plus un fardeau et un obstacle. *J. de Québec.*

A VENDRE

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUGE.

Village St. Paul, 20 mars 1848.

AVIS.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de gout etc.etc. Montréal, 26 mai 1848.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou a la suivante si le cas le requ ier à pour en obtenir le privilége de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera éleve de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les péages qui seront demandés, sont :

1° Pour chaque carosse ou autre voiture à quattre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionne aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers.
4° Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et demi.
5° Pour chaque personne à pied : Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chêvre, porc, autre animal de même taille : Un demi denier couran

J. F. LAROCQUE. A. E ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRISE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er. juin 1848.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT situé au haut de la rue Sauguinet, de 40 pieds de front sur 64 de profondeur, mesure française, avec une MAISON à deux côtés dessus construite

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné.

JACQ. AL. PLINGUET

Montréal, 11 mai 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE
DE
J. B. ROLLAND,
24, RUE ST VINCENT
MONTREAL

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné, informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie
ECCLESIASTIQUE

LE soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le *LUNDI, MERCREDI* et *VENDREDI* de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la *Religion*, la *Littérature*, les *Sciences*, les *Arts*, les *Nouvelles Politiques, etc.*, à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables *tous les six mois et d'avance*. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,
A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne,
et chez MM. J. & O. Crémazie, *Libraires,*
No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,
PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE
AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les CURÉS qu'il a transporté son fonds d'Ornemens d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remercîmens bien respectueux aux *Dames de l'Hôpital-Général*, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, *surtout et* IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert *de toute fausse représentation de qualité.*

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHE

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES.
AUSSI.
CROIX DE CHASUBLES.

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS *en or, argent et couleurs.*
" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés *tout en or.*
" " (couleurs assorties) " " *en or et couleurs.*

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES
EN drap d'or (imitation) *à desseins très-riches et saillants.*
" Damas brochés *en or et couleurs.*
" " " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les *Croix*, les *Garnitures de Chapes* et les *Bandes de Dalmatiques* ci-dessus sont toutes *appareillées de desseins* et offrent par là même, une variété de garnitures complètes dont chacune est peu *dispendieuse.*

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.
LES Voiles portent tous de *riches emblèmes* au centre et aux extrémité

ETOFFES ORNEMENS.

Drap d'or à brochures *très-riches en or, argent et couleurs* (dessins nouveaux.)
Moire d'or à *reflets riches et brillants.*
Damas brochés, tout en or, *et aussi en couleurs.*
Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages *du bon marché et de la bonne qualité* et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, *de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté* (en ce genre) *des fabriques de Paris et de Lyon.*

ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet
d'Ostensoirs Ciboires
Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation *exprès (et pour leur propre compte)*, jouiront de tous les avantages possibles dans *les prix* de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à *éviter* le moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.
New-York

P. GENDRON,
IMPRIMEUR
No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remercîments à ses amis et aux public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que

LIVRES, PAMPHLETS,
CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
TRAITES, CARTES DE VISITES,
CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRE-REDUIT.

LE VERITABLE PORTRIAT DE
S. S. PIE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847,
ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE
de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large !!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle *d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'Ecole Italienne*, est mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait D'UN SI EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, *la première place* dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.
RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE.

Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL
DE
TEMPERANCE,
PAR LE R. P. CHINIQUY,

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.
" MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.
" A L'EVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNE offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODERES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir :—

1°. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangard, Ecurie et autres Bâtiments ; laquelle dite maison est des plus propices pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2°. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâtisses dessus construites, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtiments.

3°. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtiments.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRE ROMUALD CHERRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qi.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure. P. M. ces jours-là.

Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges*, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère, insertion,	0	3	[illegible]
Chaque insertion subséquente,	0	0	1[illegible]
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal, MM. FABRE, & CIE., librair
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic
Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage, de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEUR.